



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travaux

Question écrite n° 64915

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessaire coordination des travaux de voirie. En effet, trop souvent, les communes engagent des dépenses considérables pour la réfection des rues et des trottoirs et, à peine les travaux terminés, certains concessionnaires de réseaux (eau potable, téléphone, électricité...) ouvrent de nouvelles tranchées. Certes, un processus de concertation est éventuellement prévu mais c'est insuffisant face à la désinvolture de beaucoup de concessionnaires, lesquels ne font aucun effort. Seules des pénalités financières automatiques et dissuasives peuvent faire évoluer les mentalités. Elle lui demande s'il serait possible d'engager une réflexion en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire, qui a posé la même question que le sénateur Jean Louis Masson, est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 10940 posée le 19 novembre 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64915

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11082

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5340